DEMOKRATESCH PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Luxembourg, le 20 avril 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre
des Députés

LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement:

« La presse allemande (voir « Die Welt » du 11 avril 2017) s'est fait l'écho d'une certaine inquiétude auprès d'experts de l'industrie du bâtiment nationale en ce qui concerne l'abaissement de certains seuils techniques pour des nouveaux matériaux de construction et d'isolation. En effet, depuis le 16 octobre 2016, certains isolants thermiques ne sont plus soumis à des tests de qualité concernant le dégagement de substances nocives. Cette modification est due à des dispositions moins contraignantes émises par l'Union européenne. Par la suite les experts craignent que l'utilisation non contrôlée des isolants comme le polystyrène puisse provoquer des incendies très virulents. En outre des installations d'eau potable ne seraient plus contrôlées adéquatement concernant l'émission de substances toxiques. Il en serait de même pour les sols en bois et des équipements de plafonds.

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement:

- *Madame la Ministre est-elle consciente de l'introduction de dispositions moins contraignantes pour certains matériaux de construction et d'isolation ?*
- *Alors que l'industrie de la construction allemande juge que les adaptations techniques pourraient augmenter les risques pour les usagers, Madame la Ministre a-t-elle pu*

avoir des discussions avec les représentants de l'industrie de construction luxembourgeoise à ce sujet ?

- *Madame la Ministre partage-t-elle les vues énoncées par les experts allemands ? Le cas échéant, quelles mesures Madame la Ministre envisage-t-elle de mettre en place au Grand-Duché ?»*

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Gusty GRAAS

Député

DEMOKRATESCH PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu